



PV DU BD DU 10 JUILLET 23

Présents : M A Duffait – G Cortat – B Ménager – M Audy – L Jacquinot – M L Logerot

Excusés : S Delerce

Invité : N Clerc

RH :

- Johann Langloys va avoir les résultats de son concours

Après avoir consulté les techniciens, son poste sera remplacé. Il y aura un appel à candidature. Joëlle Demouge préconise une adaptation des missions notamment en lien avec le service aux comités en difficulté sur la filière féminine

Il faudra travailler sur le secteur avec l'obligation pour la CTS responsable de filières d'être plus présente sur le site de Dijon.

- Poste de Gaël Michaud : confirmation de la mise à disposition à 50 % sur le GBDH. Gaël garde la responsabilité du pôle accession avec un renforcement du temps de présence des intervenants actuels (S. Rognon, T Lhenry, D Seck + préparateur physique)
- Poste Quintia Locatelli : une apprentie va être recrutée dont elle aura la responsabilité sur la communication. Son poste pourra ainsi évoluer sur une mise en avant des missions de développement.
- Une autre apprentie sera recrutée sur le site de Dijon sous la responsabilité de Stéphanie sur la partie financière.

DIVERS :

- Aménagement d'une règle arbitrage concernant le rond central :
Propositions faites :
 - ✓ Si rond central sur le terrain on applique la nouvelle règle fédérale
 - ✓ Si rond central du basket, celui-ci peut être utilisé même si les dimensions ne sont pas conformes au hand
 - ✓ Pas de rond central on applique la règle normale**Ces trois propositions sont validées par le BD**

- Demande d'un club d'annuler l'amende reçue pour non présentation à l'AG. Le club peut déléguer un licencié si le président ne peut s'y rendre. **La demande est refusée par le BD.**

- **Beach** : l'équipe garçons est arrivée 3^{ème} à la coupe de France.
Voir pour organiser une réunion avec le référent F Dessertenne et J Demouge pour stabiliser le fonctionnement du dossier Beach HB en BFC

- **Location des salles à Besançon**
Il est de plus en plus difficile de satisfaire tout le monde. Des règles seront à remettre en place pour les réservations afin de faciliter le travail de Clémence Berçot en charge des réservations et de les appliquer à tous.
MAD : aux vues de l'inflation, de l'augmentation des factures EDF, il va falloir augmenter les tarifs de ces locations. Une proposition sera faite sur l'AG financière et applicable au 1^{er} janvier 2024